

Questions orales

bénéfices était le seul moyen de concilier les intérêts publics et les intérêts privés.

Alors, je demande au ministre: Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour tenir compte des préoccupations de l'Ontario et du Québec afin de protéger l'intérêt public?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement tient compte d'une politique équilibrée. D'un côté, il y a les producteurs qui sont propriétaires de ressources, monsieur le Président, et qui veulent bien en faire commerce. D'un autre côté, il y a les intérêts généraux des Canadiens dans deux domaines prioritaires, soit la protection de l'environnement, soit la protection de la sécurité des approvisionnements. Le gouvernement et son agence tiennent compte de ces deux aspects.

Je crois que les lois du marché permettront d'équilibrer les besoins entre la consommation et la production, monsieur le Président.

[Traduction]

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La décision de l'Office national de l'énergie est une volte-face complète par rapport à sa politique d'il y a un peu plus de deux ans, lorsqu'il a introduit l'analyse coûts-avantages. Hier, le conseil s'est débarrassé de cette méthode, l'outil le plus important à sa disposition pour savoir si nos exportations d'énergie sont avantageuses pour le public canadien.

Je veux savoir ce que pense le gouvernement de cette décision et ce qu'il entend faire pour protéger l'intérêt public?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement est commis à un système économique qui est basé sur la liberté des marchés, un système économique qui est basé sur la liberté d'entreprise, un système économique qui est basé sur la liberté de l'entrepreneuriat, un système économique qui a comme résultat d'améliorer la qualité économique de notre pays, de permettre aux producteurs responsables et propriétaires de leurs ressources de pouvoir en faire commerce en tenant compte également de deux priorités des Canadiens: la protection de l'environnement et la protection de la sécurité de nos approvisionnements. C'est ainsi que l'Agence de réglementation oriente sa politique, monsieur le Président.

[Traduction]

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, dans les mémoires qui ont été présentés à l'Office national de l'énergie, on qualifiait cette analyse coûts-avantages d'instrument le plus important pour la protection de l'intérêt public.

La décision de laisser tomber ce test a été prise hier dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le ministre reconnaîtra-t-il que la perte de cet outil public très important est effectivement attribuable à l'Accord de libre-échange?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, avec ou sans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ce gouvernement est commis à un système économique qui est basé sur la loi du marché, à un système économique qui permet de véhiculer nos biens. Et le Parti libéral, lui, est commis à réimposer dans l'Ouest du pays la politique d'énergie nationale qui a été désastreuse, aussi bien pour les provinces de l'Ouest que pour les provinces centrales, qui a coûté des milliards de dollars aux citoyens de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi qu'à ceux de la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, nous ne retournerons pas sur ce passé désastreux que le Parti libéral avait imposé aux provinces de l'Ouest.

[Traduction]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais poser au même ministre une question sur le même sujet. Une fois décodé tout le charabia de la décision rendue hier, nous constatons que l'on a autorisé quatre gros contrats de vente de gaz naturel aux États-Unis à un coût moindre que celui que devront payer les Canadiens pour remplacer le gaz exporté.

En 1988, l'ONE lui-même déclarait: «L'approvisionnement actuel en gaz naturel du Canada provient de ressources exploitables par les méthodes traditionnelles. Avec le temps, le Canada deviendra de plus en plus tributaire de ressources dont les coûts d'exploitation seront beaucoup plus élevés.»

Le gouvernement finira-t-il enfin par défendre les intérêts du Canada et des consommateurs canadiens en ordonnant à l'Office national de l'énergie de protéger comme il se doit ces intérêts?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, l'Office s'en remet plutôt à la politique actuelle d'établissement des prix en fonction du marché. Par conséquent, l'Office conclut qu'il faut établir clairement que les marchés ne fonctionnent pas efficacement et que l'intérêt public n'est pas bien protégé pour justifier l'intervention de l'organisme de réglementation.